



## Vol d'une carte cofinoga.retrait par les voleurs à la poste dab

Par **jdiprof**, le **04/02/2010** à **13:41**

Bonjour,

Mon épouse s'est fait voler fin décembre 2009 un porte feuille contenant différentes cartes. Il a été retrouvé le lendemain par une personne qui nous a contacté. Il manquait 2 cartes de crédit LCL et une carte cofinoga.

Nous avons porté plainte et fait opposition sur les cartes LCL environ une heure après le vol. Après enregistrement de la plainte, on est allé deux heures après aux Galeries pour faire opposition à la carte cofinoga et leur donner une copie de la plainte.

Tout semblait terminé jusqu'à réception d'un courrier cofinoga début janvier indiquant qu'un retrait de 530 euros avait été fait le jour du vol à la poste DAB et qu'ainsi, à raison de 25 euros par mois, il fallait rembourser la somme plus les intérêts.

Cette carte cofinoga n'a jamais été utilisée en dehors de quelques achats aux galeries et on se demande comment des voleurs ont pu s'en servir sans le code. Comme elle n'était destinée qu'à quelques achats aux galeries, l'assurance n'avait pas été prise pour cette carte. Nous avons téléphoné à cofinoga, on nous a rassurés et nous pensions ceci terminé jusqu'à réception d'une lettre de cofinoga datée du 15 janvier 2010 indiquant que la demande de prise en charge du retrait n'est pas réalisable.

Nous sommes retournés porte plainte pour escroquerie et nous avons envoyé un courrier recommandé avec AR à cofinoga avec les deux plaintes.

La seule chose que nous avons eu depuis est un courrier arrivé aujourd'hui indiquant le second prélèvement.

Je voudrais savoir quels sont nos droits. Faut-il engager un avocat ?

Merci de nous aider car je trouve anormal que nous remboursions de l'argent volé.

Cordialement

Par **MARREMARRE**, le **13/02/2010** à **01:04**

BONSOIR,

IL MARRIVE LA MEME CHOSE QUE VOUS SAUF QUE MOI C'EST UNE CARTE BUT ET QU'ON ME LA VOLER DANS MA VOITURE.1500E ON ETE DEBITE MAIS JE N'AI RECU K'UN COURRIER D'EUX SEULEMENT APRES C DEBIT.G PORTE PLAINTE ET J4VAIS PRIS UNE ASSURANCE MAIS RIEN N'Y FAIT.IL NOUS MENACE SANS CESSE DE NOUS METTRE A LA BANQUE DE FRANCE. ILS DISENT QUE LASSURANCE NE MARCHE PAS KAR SI IL Y EU DE LARGENT DE RETIRE C KIL DEVAIT AVOIR LE CODE A COTE ET QUE C UNE NEGLIGENCE DE MA PART MAIS LE CODE NI ETAIT PAS JE RETOURNE A LA POLICE DEMAIN POUR VOIR SE QUE JE PEUX FAIRE.C HALUCINANT IL NOUS OBLIGENT A REMBOURSER UNE SOMME QUON NOUS A VOLE!JE VOULAIS SAVOIR SI VOUS AVEZ VOUS TROUVEZ UNE SOLUTION?TENEZ MOI AU COURANT MERCI

Par **jdiprof**, le **30/03/2010** à **11:03**

bonjour,  
la solution efficace, c'est un avocat.